



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 mars 2010
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2010

1^{er}-4 juin 2010

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire**

Prorogations de programmes de pays en cours

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil de la prorogation pour un an, qui a été approuvée par la Directrice générale, des programmes de pays ci-après : Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Cap-Vert, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Kirghizistan, Mauritanie, Oman, Pérou, Tchad, Ukraine et Viet Nam.

La note présente, en outre, les raisons de la prorogation, pour deux ans, du programme de pays de la Namibie, du Népal, du Pakistan et de la Sierra Leone et de la deuxième prorogation, pour un an, du programme de pays du Chili et de la République islamique d'Iran, que le Conseil d'administration est prié d'approuver.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation, pour un an, des programmes de pays, qui a été approuvée par la Directrice générale, comme il est indiqué au tableau 1, pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, la Fédération de Russie, le Ghana, le Guyana, le Kirghizistan, la Mauritanie, Oman, le Pérou, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam;

2. *Approuve* la prorogation, pour deux ans, du programme de la Namibie, du Népal, du Pakistan et de la Sierra Leone et la deuxième prorogation, pour un an, du programme du Chili et de la République islamique d'Iran, conformément à ce qui est indiqué au tableau 2.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 mai 2010).

** E/ICEF/2010/8.



Annexe

Tableau 1

Prorogations pour un an de programmes de pays approuvées par la Directrice générale en 2010

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Période de la prorogation proposée</i>	<i>Raison de la prorogation</i>
Afrique du Sud	2007-2010	2011	Harmonisation avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), prorogé en accord avec le Gouvernement pour que l'ONU puisse l'aligner sur les priorités du nouveau Gouvernement
Albanie	2006-2010	2011	Harmonisation avec le PNUAD, prorogé afin de tirer parti de l'évaluation, en 2010, de tous les projets pilotes menés au titre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » dans le cadre du regroupement de ses bureaux, comme l'a demandé l'Assemblée générale
Bangladesh	2006-2010	2011	Harmonisation avec le PNUAD, prorogé à la demande du Gouvernement pour l'aligner sur son second document de stratégie pour la réduction de la pauvreté s'achevant en décembre 2011, et sur son sixième plan quinquennal de développement, débutant en même temps que son exercice budgétaire 2011-2012
Cap-Vert	2006-2010	2011	Harmonisation avec le PNUAD, prorogé pour l'aligner sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Cap-Vert, s'achevant en 2011, et pour faire coïncider le cycle du plan avec le programme « Unité d'action des Nations Unies »
Fédération de Russie	2006-2010	2011	Élaboration de nouvelles modalités pour poursuivre la coopération, comme convenu avec le Gouvernement
Ghana	2006-2010	2011	Harmonisation avec le PNUAD, prorogé pour l'aligner sur les priorités du cadre de développement national révisé à la suite de l'élection et de la période de transition du nouveau gouvernement
Guyana	2006-2010	2011	Harmonisation des cycles de programme entre les organismes du système des Nations Unies
Kirghizistan	2005-2010	2011	Harmonisation avec le PNUAD, prorogé à la demande du Gouvernement pour l'aligner sur son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Mauritanie	2009-2010	2011	Harmonisation avec PNUAD, prorogé à la demande du Gouvernement pour l'aligner sur son nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Oman	2007-2010	2011	Harmonisation du programme de pays de l'UNICEF avec le huitième plan quinquennal de développement du Sultanat

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Période de la prorogation proposée</i>	<i>Raison de la prorogation</i>
Pérou	2006-2010	2011	Harmonisation avec le PNUAD, prorogé à la demande du Gouvernement pour l'aligner sur les procédures administratives nationales
Tchad	2006-2010	2011	Harmonisation avec le PNUAD, prorogé à la demande du Gouvernement pour l'aligner sur son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Ukraine	2006-2010	2011	Harmonisation avec le PNUAD, prorogé à la demande du Gouvernement pour l'aligner sur sa stratégie de modernisation nationale (Ukraine 2020) en cours de parachèvement
Viet Nam	2006-2010	2011	Harmonisation avec le PNUAD, prorogé à la demande du Gouvernement pour l'aligner sur son nouveau plan quinquennal de développement socioéconomique.

Tableau 2
Prorogations de programmes de pays soumises à l'approbation du Conseil d'administration

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Année de la prorogation proposée	Raison de la prorogation		
			Évolution du pays	Harmonisation à l'échelon du système des Nations Unies	Mise en œuvre et/ou autres questions
Chili	2005-2010	2011 Deuxième prorogation consécutive d'un an	Le Chili a particulièrement souffert du séisme et du tsunami qui l'ont frappé en février 2010, quelques jours avant l'investiture du Gouvernement nouvellement élu. La prorogation pour un an de l'actuel programme de pays laissera assez de temps pour élaborer le prochain en consultation avec toutes les parties prenantes et en tenant compte des nouvelles priorités nationales.	L'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été prorogé jusqu'à la fin de 2011 afin de pouvoir élaborer le prochain Plan-cadre en tenant compte des priorités nationales.	Les composantes et stratégies du programme de pays en cours demeurent d'actualité, la priorité étant accordée au développement des capacités et à l'assistance techniques à la fois pour les partenaires gouvernementaux et pour la société civile. Le suivi des effets des politiques publiques sur la santé et le bien-être des enfants, les activités de sensibilisation, et l'utilisation systématique des pratiques optimales recensées dans le pays et leur diffusion comptent parmi les domaines prioritaires de coopération.
Namibie	2006-2010	2011-2012	À la suite de l'investiture de la nouvelle assemblée nationale élue en mars 2010, le Gouvernement devrait élaborer son quatrième plan de développement national pour la période 2012-2016.	À la suite d'une évaluation de l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, il a été décidé de le proroger de deux ans, jusqu'en 2012, afin d'aligner le nouveau sur le prochain plan de développement national.	Le programme de pays maintiendra sa structure, ses stratégies et ses approches actuelles.

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Année de la prorogation proposée</i>	<i>Raison de la prorogation</i>		
			<i>Évolution du pays</i>	<i>Harmonisation à l'échelon du système des Nations Unies</i>	<i>Mise en œuvre et/ou autres questions</i>
Népal	2008-2010	2011-2012	Au cours des deux prochaines années, le Népal parachèvera une nouvelle constitution, une nouvelle structure étatique fédérale et s'attèlera aux tâches ardues liées à l'accord de paix devant aboutir aux élections en 2011.	À la suite de l'établissement d'un document directif devant servir à l'élaboration du prochain plan de développement national du Gouvernement, les organismes du système des Nations Unies ont prorogé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de deux ans jusqu'en 2012. Les thèmes actuels dudit Plan restent pertinents : soutien en faveur de la consolidation de la paix; prestation de services sociaux de base; moyens d'existence; et droits de l'homme, inclusion et équité.	L'examen à mi-parcours a confirmé l'orientation du programme de pays : action en faveur de 23 districts en mettant l'accent sur les groupes marginalisés; renforcement des capacités en matière de politique et de planification; meilleur accès à une éducation de qualité pour tous; plus grand recours à des interventions censées largement bénéficier aux enfants, aux mères et aux nouveau-nés; garantie d'un accès viable à des services de distribution d'eau potable et d'assainissement et à de meilleures pratiques d'hygiène; meilleur accès des femmes et des adolescentes enceintes à des services de prévention.
Pakistan	2009-2010	2011-2012	La mise en œuvre du programme Unité d'action des Nations Unies a été ralentie en raison d'une priorité accordée à l'aide aux populations de la province de la frontière	Le programme Unité d'action des Nations Unies défini cinq programmes conjoints comme d'importants domaines d'appui et de stratégies harmonisées : agriculture, développement rural et	Le programme de pays maintiendra les stratégies et approches utilisées en 2009-2010 : a) soins en matière de santé maternelle et infantile; b) enseignement primaire; c) protection de l'enfance et

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Année de la prorogation proposée</i>	<i>Raison de la prorogation</i>		
			<i>Évolution du pays</i>	<i>Harmonisation à l'échelon du système des Nations Unies</i>	<i>Mise en œuvre et/ou autres questions</i>
			nord-ouest et des zones tribales administrées par le Gouvernement fédéral.	réduction de la pauvreté; éducation; santé des populations; environnement; et gestion des risques de catastrophe. Le programme de pays appuyé par l'UNICEF est en corrélation et en harmonie parfaites avec le programme Unité d'action des Nations Unies.	de l'adolescence; et d) eau, environnement et assainissement.
République islamique d'Iran	2007-2010	2011 Deuxième prorogation consécutive d'un an	Le Gouvernement met la dernière main à son nouveau plan quinquennal de développement national.	Afin d'harmoniser le prochain Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avec les priorités définies dans le nouveau plan de développement national, les organismes du système des Nations Unies, en consultation avec le Gouvernement et l'Équipe des directeurs régionaux ont prorogé l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la deuxième année consécutive, jusqu'en 2011.	Le programme de pays continuera à soutenir le développement intégré de la petite enfance; les services de lutte contre le VIH/sida et adaptés aux besoins des adolescents; l'éducation et la démarginalisation des femmes et la protection infantile.

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Année de la prorogation proposée</i>	<i>Raison de la prorogation</i>		
			<i>Évolution du pays</i>	<i>Harmonisation à l'échelon du système des Nations Unies</i>	<i>Mise en œuvre et/ou autres questions</i>
Sierra Leone	2008-2010	2011-2012	Le pays continue d'évoluer progressivement de la phase des secours d'urgence humanitaire à celle du relèvement.	À la suite de la publication de son deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (<i>The Agenda for Change</i>) au plan de réforme pour 2008-2012, le Gouvernement a confirmé la vision commune de l'ONU (Joint UN Vision) 2009-2012 comme cadre d'appui des Nations Unies. En consultation avec l'Équipe des directeurs régionaux, les organismes du système des Nations Unies ont décidé de demander que leurs programmes de pays respectifs soient prorogés de deux ans afin de les aligner sur la vision commune de l'ONU.	L'examen à mi-parcours a confirmé l'orientation des contributions des Nations Unies en faveur du nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le programme de pays maintiendra les stratégies et approches adoptées en 2008-2010 : fournir un appui dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau.